



# Charte de l'accueil des classes à la médiathèque de Saint Savournin

## Préambule

La médiathèque municipale a, dans le cadre de sa mission de lecture publique, une charge éducative des jeunes publics. **Il s'agit de mettre à disposition des enfants un fonds documentaire diversifié et actualisé ainsi que des collections de fiction adaptées à chaque niveau de lecture. Accueillir les scolaires au sein de l'établissement permet aux enfants d'accéder à l'information et cela favorise leur acquisition des compétences nécessaires à l'utilisation de cette information tout en les familiarisant avec le livre et la structure dans son ensemble.**

La médiathèque municipale a en charge la formation tout au long de la vie de ses publics. En conséquence, la formation à l'usage des ressources proposées et l'autonomisation des jeunes lecteurs sont primordiales et parallèles à l'action d'accompagnement des enseignants dans leurs projets pédagogiques. Cette charte fixe les modalités d'intervention des bibliothécaires auprès des groupes scolaires, tant au niveau des personnels de la structure que des partenaires, afin d'optimiser l'organisation de chacun et de clarifier l'offre proposée.

## Article 1 : Accueil de groupes scolaires à la médiathèque

Les interventions auprès des groupes scolaires se feront majoritairement à la bibliothèque, afin de répondre à nos missions premières exprimées dans le préambule. **Ces interventions ne sont en aucun cas une simple prestation de service mais un véritable partenariat** permettant d'allier les compétences pédagogiques des enseignants et les connaissances professionnelles de l'équipe de la médiathèque en matière de lecture publique et d'information. Plusieurs créneaux hebdomadaires sont possibles, il suffit de contacter l'équipe pour planifier la venue des groupes dans l'établissement.

## Formules d'accueil

Plusieurs formules d'accueil sont envisageables selon les objectifs des enseignants. Le type d'accueil est défini au préalable pour chaque groupe et d'un commun accord avec l'équipe.

### *Accueil régulier*

Ce sont des rendez-vous préparés à la fin de l'année précédente (juin) et pris en début d'année scolaire (septembre) sur l'année scolaire à venir, avec un créneau fixe faisant intervenir (ou pas)

un projet pédagogique précis ou pouvant s'intégrer à une thématique globale des animations de la médiathèque.

La séance se déroulera alors comme suit :

- Accueil et prise en charge des retours de documents s'il y en a,
- Possibilité d'animation courte se traduisant par la lecture d'albums ou d'extraits de romans, à préciser préalablement,
- Consultation et choix de documents en « autogestion » avec ou sans l'aide des bibliothécaires,
- Enregistrement des prêts

Les objectifs sont de faire connaître la médiathèque et ses ressources pour inciter à une fréquentation autonome de la bibliothèque et favoriser une rencontre personnelle avec les œuvres de l'esprit en général.

### ***Accueil ponctuel***

Il est proposé afin de contribuer à la réalisation d'un projet pédagogique précis requérant une ou plusieurs séances mais ne couvrant pas l'ensemble de l'année scolaire. Son contenu est préalablement défini et préparé avec les bibliothécaires : objectifs, nombre de séances, thématiques, rôles de chacun des partenaires, bilan et évaluation, etc.

Ce type d'accueil peut être aussi simplement une visite permettant la découverte de la structure en début d'année ou permettant au cours de l'année de bénéficier d'une animation de la structure telle que la visite des expositions ou la rencontre d'auteurs. Ces visites, elles aussi doivent faire l'objet d'un travail préparatoire de chacun des partenaires.

### **Périodicité, taille des groupes et encadrement**

- ✓ Il ne tient qu'à chaque enseignant d'entrer en contact avec l'équipe afin de prendre rendez-vous pour des créneaux de 30 à 45mn. Les élèves peuvent être accueillis par classe entière.

***Rappel*** : Pour accueillir un groupe scolaire, il faut à l'agent référent, voire à l'équipe, au moins le triple du temps imparti au groupe, soit pour 30mn plus 1h30, afin de préparer la rencontre puis de ranger – vérifier - nettoyer les documents rendus et consultés sur place. Il est donc demandé de respecter les rendez-vous pris.

- ✓ La classe est accompagnée par l'enseignant, qui reste **le seul responsable des enfants** et qui joue un rôle participatif prépondérant dans la visite. Si d'autres adultes venaient à encadrer le groupe, ils doivent eux aussi veiller au bon déroulement de la séance, participer à l'animation et surtout respecter les règles de discrétion qui s'imposent. Aucune recherche ne sera effectuée ni aucun document ne sera prêté à titre privé aux adultes encadrant les enfants (enseignant compris), ils devront revenir aux heures d'ouverture au public. *Aucune visite de classe ne peut se faire sans un membre de l'équipe de la médiathèque qui gère la séance.*

## **Article 2 : Intervention dans les classes**

Les interventions dans les classes ne sont envisageables que dans le cadre d'un réel travail de partenariat autour d'un projet pédagogique entre la bibliothèque et l'enseignant. Ces interventions ne peuvent faire l'objet d'un échange de documents. Il s'agit, autour de la lecture d'un album ou d'un extrait de roman, d'aborder une thématique littéraire et/ou sociale. Il peut

s'agir aussi de présenter la chaîne du livre et le travail de bibliothécaire ainsi que les enjeux des nouvelles technologies dans la chaîne de l'information.

## **Article 4 : Engagement des partenaires**

Dans le cadre d'un accueil régulier, les animations proposées le sont en concertation avec l'enseignant ou, à défaut de projet pédagogique précis, elles s'appuient sur des propositions des bibliothécaires. L'équipe de la bibliothèque s'engage à préserver la qualité d'accueil ou d'intervention, la préparation des séances, à considérer toute demande formulée au moins quinze jours avant et à maintenir le dialogue avec tout enseignant qui le désire. L'équipe peut être amenée à annuler un rendez-vous (réunion, formation, maladie, empêchement de l'auteur attendu, etc.), la classe sera bien évidemment prévenue dans les meilleurs délais.

*Rappel : la bibliothèque propose des activités autour du livre et de la lecture grâce à des documents ou des supports d'animation qu'elle possède ou qu'elle emprunte à la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône , mais les travaux manuels ne relèvent pas de son rôle, sauf si un intervenant extérieur est sollicité pour des séances ayant un rapport avec un contenu documentaire précis ou une animation du pôle culturel. De même, bien que professionnelles du livre, les bibliothécaires ne sont pas des conteuses professionnelles, les albums présentés aux enfants seront donc « lus » et non « raconté ».*

Les enseignants et adultes accompagnateurs s'engagent à suivre les articles de cette charte ainsi que de respect du savoir être en bibliothèque. Concernant les conditions des rendez-vous d'accueil et de prêts, **une convention a été signée entre l'école et la médiathèque.**

## **Thématiques possibles de travail**

Au mois de juin, les bibliothécaires communiqueront aux enseignants leurs propositions de thématiques pour la rentrée suivante et en fonction des cycles scolaires :

- cycle 1 : cycle des apprentissages premiers (petite, moyenne et grande sections de maternelle)
- cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1 et CE2)
- cycle 3 : cycle de consolidation (CM1, CM2 et sixième)